



MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER

PUBLICATION D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL PROVINCE DE QUÉBEC

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Yvette Roy, directrice générale adjointe / secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Ludger, que le Conseil, à sa session du 6 mai 2008, a adopté le règlement suivant :

No. 2008-108 « RÈGLEMENT SUR LA TENUE DES SESSIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL »

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Saint-Ludger, ce 15 mai 2008


YVETTE ROY

Directrice générale adjointe/ secrétaire-trésorière adjointe